

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : Confirmation de la naissance d'une nouvelle officine libérale

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

Certes, depuis quelque temps, des signes précurseurs avaient déjà circulé. Mais, avec le rapport diffusé le 17 juin, le doute n'est plus permis : la Cour des Comptes, loin de ses véritables missions, a rejoint le rang des déjà trop nombreuses officines libérales. Evidemment, pour un service public, c'est à la fois préoccupant et scandaleux.

Des « préconisations » qui dépassent Sarkozy par la droite.

Voici donc que la Cour des Comptes assène ses anciennes et nouvelles recettes pour réduire la dette publique.

Passons rapidement sur la poursuite du gel de la valeur du point d'indice qui, pour être inacceptable, n'est pas une mesure faisant malheureusement preuve d'originalité.

Mais, pour le reste, on demeure pantois :

Augmentation du temps de travail, meilleur ciblage de la GIPA (qui n'est pourtant déjà qu'un pis aller), non remplacement d'un départ à la retraite sur trois dans les versants territorial et hospitalier... On en passe et des meilleurs.

Tout cela est à la fois consternant et intolérable.

Et le coût du capital ?

On notera que « *les sages* » de la rue Cambon – qui, soit dit en passant, bénéficient des rémunérations les plus hautes de la Fonction publique – font peu de cas des missions d'intérêt général au service de la population.

Au-delà, que nous dit la Cour des Comptes sur les 31 milliards d'euros annuels que représentent les allègements et les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises et qui depuis plus de 20 ans n'ont rien apporté de positif ? Rien.

Que nous dit la Cour des Comptes sur les 30 milliards d'euros que coûte le pacte de responsabilité et dont le patronat dit déjà que ce n'est pas assez et qu'il ne procédera pas à des embauches ? Rien.

Et on pourrait continuer la liste.

Oui, décidemment, l'heure est bien à la mobilisation la plus large pour montrer que des alternatives existent bel et bien et pour qu'elles soient enfin mises en œuvre.

Montreuil, le 18 juin 2014